81e ANNEE. — N° 107. MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RÉCLAMES 3e page (— do —).... 4 fr. »
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

RECOMMENCEMENT !

Dès avant la guerre, si l'on veut bien s'en souvenir le gouvernement d'alors dût prendre des mesures de salut public contre le communisme. Ce ministère, qui était pourtant le produit du Front populaire, fit prononcer par le Parlement la déchéance des 75 députés staliniens que le Front populaire avait fait élire et qui, suivant la légalité de cette époque, se trouvaient investis par la « souveraineté nationale » d'un mandat qui les rendait inviolables et sacrés. Ce même gouvernement supprima par décret la presse communiste, prononça la dissolution du parti, fit traquer et emprisonner un certain nombre de ses militants, non sans laisser fuir ses chefs les plus dangereux et les plus coupables !...

Ces mesures ne furent pas prises sans hésitations et tremblement. Comment les ministres qui les ordonnaient n'en auraient-ils pas eu un peu honte ? A qui la faute, ne pouvaient-ils s'empêcher de penser, à qui la faute si elles sont devenues nécessaires ? Ils savaient mieux que personne qu'ils auraient dû se frapper eux-mêmes s'ils avaient voulu châtier les premiers responsables de ce péril national.

*Ne leur suffisait-il pas de se reporter à quelques mois en arrière pour mesurer le changement des situations ? Ces communistes, que les ministres dénonçaient comme des ennemis publics, c'est eux, chefs de partis, qui avaient contribué à les pousser au pouvoir avant de les pousser en prison. Ils avaient été leurs complices politiques, leurs alliés électoraux, ensemble ils avaient fait trafic de bulletins de vote, ils avaient défilé côte à côte, le poing levé, derrière le drapeau rouge en des cortèges hurlant l'*Internationale*. Puis, au Parlement, ces mêmes ministres qui décrétaient de trahison les députés communistes avaient vécu de leurs suffrages. Ces ennemis de la nation étaient de la majorité gouvernementale et, trois années durant, ils avaient joui et usé dans le pays, sur le public et dans les administrations du prestige et de l'influence que leur valait cette position officielle.*

Et voilà qu'à l'heure suprême, au moment où la patrie se trouvait en danger, nos gouvernants devaient la défendre contre des ennemis intérieurs qu'eux-mêmes ils avaient armés !... En vérité, il était temps !

Est-ce à dire que ces hommes et ces partis avaient agi par ignorance, qu'ils ne savaient pas, qu'ils ne se rendaient pas compte des possibles conséquences de leur conduite ?

Pourtant, c'est l'un des leurs, un ministre inamovible et qui tint presque sans interruption pendant plusieurs années le ministère politique par excellence, celui de l'intérieur, c'est Albert Sarraut qui dans un discours retentissant avait lancé ce mot d'ordre de combat : « le communisme, voilà l'ennemi ! »... Quand ils firent de cet ennemi leur allié, ils savaient donc bien ce qu'ils faisaient !

Pour la masse du public, on peut plaider l'ignorance. Elle était entraînée, elle était dupée. Elle croyait aux boniments électoraux qui la flattaient et lui promettaient la lune. Elle ne voulait pas entendre les avertissements que, sans souci des injures et même des menaces, lui prodiguaient vainement des citoyens courageux et des journalistes sans peur. Mais les gouvernants, mais le ministre de l'intérieur ne pouvaient pas ne pas voir et savoir les abominables progrès que l'entreprise de désorganisation publique faisait dans le pays.

Il ne faut donc point s'étonner si ceux qui avaient causé le mal n'ont pas pu le guérir et si le péril communiste n'est pas encore complètement conjuré. Il y faudra du temps, de l'action sans repos et de l'énergie sans lassitude. Ne croyons pas surtout qu'il se rendra sans résistance. Nous le voyons même passer à des contre-offensives que les circonstances actuelles favorisent. Avec son allié, le gaullisme, le communisme en est venu à l'action directe et aux actes de terrorisme évidemment commandés du dehors pour créer à la France des embarras ! Tous les moyens et toutes les armes leur seront bons. Ils préparent ainsi des désordres d'où ils espèrent faire sortir la Révolution et le chambardement. Le gouvernement du Maréchal défend la France contre cette reprise du mal, à tous les bons citoyens de l'aider.

Emile LAPORTE.

Echos

Au Conseil municipal.

Parfaitement ordonnée fut la dernière séance du Conseil municipal ce qui nous changeait fort heureusement de la précédente. Cette fois, au lieu d'une cascade interminable de dossiers sur lesquels il fallait décider sans qu'on pût exactement savoir de quoi il s'agissait et auxquels en tout cas les auditeurs ne comprenaient pas grand'chose, cette fois, il n'a été soumis à la discussion que quelques affaires. Affaires importantes d'ailleurs, mais dont chacune avait été étudiée à l'avance par une commission et se trouvait clairement expliquée au Conseil dans un exposé complet présenté par un rapporteur.

C'est çà que nous appelons de l'ordre et de la méthode, comme nous avons essayé de le dire au lendemain du jour où notre nouvelle assemblée municipale prit séance.

Evidemment, nos conseillers recueillent une succession qui ne sera pas commode. Ils auront à faire face à des difficultés dont la solution sera sans agrément.

C'est une raison de plus pour qu'ils en discutent en pleine lumière et qu'ils prennent leurs décisions en toute connaissance de cause...

D'ailleurs, nous mantenons les observations que nous avons faites sur la disposition absurde de la salle du Conseil. Elle semble faite pour empêcher les auditeurs d'entendre ce que disent les conseillers. Elle met ceux-ci tellement hors de portée de ceux-là que ce n'est vraiment pas la peine de les convoquer. Ce qui rend extrêmement difficile de suivre une discussion. Parfois même les paroles arrivent au banc de la presse pourtant mieux placé que ceux du public, comme un murmure doucement confus, comme une berceuse lointaine par qui l'on se sent poussé à un irrespectueux sommeil auquel il n'est pas toujours possible de résister.

A propos du « sens unique ».

Incidemment il a été parlé au cours de cette séance d'une question dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs aux temps heureux de l'avant-guerre. C'est le « sens unique » que je veux dire. Vous savez ces beaux écriteaux placés à l'entrée de certaines rues pour indiquer qu'il ne faut pas y entrer.

Un conseiller, M. Orliac, a fait observer que dans les circonstances actuelles, cette précaution n'a plus sa raison d'être. Ni les rencontres, ni les encombrements, ni les embarras de voitures ne sont à craindre. Pourtant la police a interdit tout récemment aux rares véhicules qui circulent encore d'enfreindre les interdictions. Ce conseiller a même dit — mais ce doit être une galéjade — qu'une maman poussant une voiture d'enfant dans le sens interdit s'était vue menacée d'un procès-verbal.

Nous n'avons pas bien compris ce que le Conseil a décidé à cet égard. Peut-être même qu'il n'a rien décidé du tout. Ce qui, après tout, serait le plus sage.

Il me semble que si j'avais été autour de la table consulaire, j'aurais fait remarquer que, présentée sous cette forme, la question ne nous regardait pas. Il y a des arrêtés municipaux, la police doit les faire respecter. Et ce n'est pas quand elle fait son devoir que nous penserons à la blâmer.

Tout ce que peut faire la municipalité, si un arrêté lui semble ne plus devoir être appliqué, c'est de le rapporter.

En attendant, la police doit le tenir pour valable car ce n'est pas à elle d'apprécier s'il est bon ou mauvais.

INFORMATIONS

La naissance est protégée

Le *Journal Officiel* publie une loi en date du 2 septembre 1941, concernant la protection de la naissance et indiquant notamment, dans son article 1er que, pendant le mois qui précèdera et le mois qui suivra l'accouchement, toute femme enceinte devra, sur sa demande, être reçue gratuitement et sans qu'elle ait besoin de justifier de son identité dans tout établissement hospitalier public susceptible de lui donner les soins que comporte son état.

Des sanctions sont prévues contre les auteurs d'un refus d'admission.

D'autre part, dans l'article 2, la loi prévoit des sanctions contre les employeurs qui, à l'occasion de la grossesse ou de l'accouchement d'une ouvrière ou d'une employée rompraient le contrat de louage de services.

Accord entre Tokio et Washington

On apprend dans les milieux bien informés que les négociations nippo-américaines ont abouti, à la fin de la semaine dernière, c'est-à-dire vers le 6 septembre, à un accord de principe entre Tokio et Washington.

On pense que cet accord sera annoncé très prochainement mais on ignore si un échange de signature aura lieu.

Pêcheurs français attaqués par des avions anglais

Des pêcheurs du nord du Cotentin ont été attaqués à plusieurs reprises par cinq avions britanniques alors que, tout près des côtes, ils relevaient leurs filets pour pourvoir au ravitaillement des populations côtières.

L'un d'eux, opéré d'une jambe, est mort à l'hôpital. Les autres ont été grièvement blessés.

Les pêcheurs montaient de petites barques à voile portant les couleurs françaises.

Protestation suisse auprès de la Grande-Bretagne

Le département fédéral communique : Etant donné qu'il a été établi que les avions étrangers qui ont survolé l'ouest de la Suisse romande, dans la nuit du 10 au 11 septembre, étaient des bombardiers britanniques, le ministre de Suisse a été chargé d'attirer très sérieusement l'attention du gouvernement de la Grande-Bretagne sur la gravité de cette violation de la neutralité suisse et d'insister pour que des ordres stricts soient donnés afin que semblable incident ne se renouvelle pas.

Le discours du président Roosevelt

« Roosevelt a l'intention d'amener peu à peu le peuple américain à la guerre », écrit la presse japonaise, *Le Hochi-Shinbum* relève que l'intention du président Roosevelt est d'élargir la zone de sécurité américaine, mais il semble, ajoute le journal, que cette « zone de sécurité » n'ait plus de limite. De son côté le *Tokio Asahi Shinbum*, écrit que Roosevelt a l'intention de créer des difficultés à l'Allemagne sans lui déclarer lui-même la guerre. Cependant, son discours contient pratiquement, une déclaration de guerre, puisque ordre est déjà donné à la marine américaine, de couler les sous-marins italiens et allemands qu'elle pourrait rencontrer dans l'Atlantique. Il est à remarquer, conclut le journal japonais, que les Allemands ne gagneraient rien à couler des navires américains.

Sanctions sévères contre les Israélites

Le commandant en chef de la région d'Agadir a pris les sanctions suivantes, contre quatre isréalites convaincus de hausse illicite, de fausses déclarations et falsifications de comptabilité : 5 millions d'amende, confiscation de 2.150 kg. de thé, fermeture pour trois mois de maisons de commerce, interdiction définitive d'exercer une profession commerciale.

EN PEU DE MOTS...

— Le tribunal de Cambrai vient de juger en 45 minutes, le total impressionnant de 178 affaires dont la plupart concernaient des détériorations de récoltes.

— Un industriel de Boulogne-sur-Mer a reçu le 5 août une lettre portant la mention « retour à l'envoyeur », lettre qu'il avait adressée le 19 juin 1925 à un de ces clients de Paris.

— Le second contingent des volontaires anti-bolchevistes des Hautes et Basses-Pyrénées a quitté Tarbes et Pau à destination du centre de rassemblement.

— Le Maréchal Pétain vient de commuer en travaux forcés la peine de mort prononcée contre Robert Marchadier et Marcel Lemoine par la section spéciale du tribunal militaire de la 13e division.

— L'aviation britannique a perdu dans la période allant du 1er avril au 8 septembre 1941, lors d'opérations sur le front occidental 1.800 avions de bombardement de chasse, d'observation et de combat.

L'Industrie française attend vos métaux

La campagne de récupération des métaux non ferreux commencée le 18 août dernier n'a pas donné à ce jour dans notre département les résultats escomptés. Les détenteurs de métaux non ferreux négligent de s'informer des conditions dans lesquelles ces métaux sont livrés et payés ; ils craignent, d'autre part, que ceux-ci ne soient pas exclusivement réservés à l'industrie française.

Il y a donc lieu d'apporter à ce sujet les précisions suivantes :

Dans chaque commune a été désigné un lieu de réception et de stockage destiné à recevoir les métaux non ferreux qu'apporteront les particuliers.

Les métaux ainsi livrés sont payés selon le barème ci-dessous :

Plomb, 6 fr. le kg. (les plaques d'accumulateurs sont à classer parmi les objets en plomb) ; alliages de plomb et d'antimoine, 6 fr. le kg. ; cuivre pur, bronze, laiton et maillechort, 30 fr. le kg. ; nickel et étain, 75 fr. le kg. alliages de plomb et d'étain : les objets composés de cet alliage seront payés au poids des métaux qui y sont contenus.

Il est précisé que ces métaux sont exclusivement destinés aux besoins de l'industrie française, besoins qui sont en ce moment particulièrement urgents et impérieux.

Un appel pressant est adressé à tous les Français pour qu'ils fassent chacun le geste qui permettra à notre industrie nationale de vaincre la crise très grave qu'elle traverse actuellement.

La campagne de récupération se termine le 18 septembre prochain. Il importe que d'ici là des résultats probants soient obtenus.

⁂

Que peut-on garder ?
Que doit-on vendre à la mobilisation des métaux ?

Pour éclairer nos lecteurs sur ce point qui les intéresse tous, nous devons d'abord signaler que les centres de rassemblement organisés par les mairies peuvent les renseigner sur les cas particuliers.

Voici dès maintenant quelques principes admis :

a) *Métaux mobilisés.* — Ce sont exclusivement le cuivre et ses alliages (laiton, bronze, maillechort) le plomb, l'étain, le nickel. Sont donc exclus le zinc et l'aluminium.

b) *Forme des métaux.* — On ne reçoit que le métal massif et n'on en placage recouvrant de l'acier, du fer, etc... Dans le doute utilisez un aimant qui décélera la présence de fer sous le placage de cuivre ou de nickel.

Ce cas est assez fréquent pour les barres de tapis d'escalier, les barres d'appui en cuivre, les tringles de rideaux et même pour certains chenêts, statuettes, etc...

c) *Objets d'art.* — Sont exclus les objets représentant une véritable valeur artistique tels que certains bronzes, lustres ou lampes, plats d'étain signés par un graveur célèbre, etc... Il convient d'observer cependant que l'ancienneté ne suffit pas à donner un cachet artistique ou historique ; inversement telle œuvre moderne peut avoir son caractère.

d) *Autres objets.* — Sont à vendre les objets qui ne constituent pas une œuvre d'art indiscutable, s'ils ne sont pas d'un usage indispensable (vieilles armes, fleurets, poignards, sabres dont la garde est en laiton ; vieilles monnaies sans intérêt historique, coupes, médailles, prix sportifs, gongs, obus et balles en cuivre ou en alliage, batteries de cuisine inutilisés, outils à feu, cache-pots, jardinières, lustres et lampes à bougie ou à pétrole, écritoires, etc...).

D'une façon plus générale est à vendre tout objet même s'il sert encore à condition de pouvoir être remplacé sans une dépense trop forte. C'est ainsi que les batteries de cuisine ou plats en cuivre ou en étain peuvent être remplacés par la fonte, la céramique, l'aluminium. Il en est de même pour les services de fumeurs et un infinité d'autres choses.

Pour terminer, un conseil : dans le doute, tranchez par l'affirmative, vous serez certains d'avoir rendu un service capital à l'économie française.

L'industrie attend vos métaux

CHRONIQUE DU LOT

PRIX DES POMMES DE TERRE

M. le préfet du Lot a fixé ainsi qu'il suit le prix de vente maximum des pommes de terre.

1. *Variétés premier choix, comprenant les variétés longues et demi longues :* prix en culture, les 100 kilos, 125 fr. ; prix de vente au détail, le kilog. 2 fr. 10.

2. *Variétés deuxième choix, comprenant les variétés rondes :* prix en culture, les 100 kg. 115 fr. ; prix de vente au détail, 2 fr. le kilog.

Article 2. — Les prix de gros et de détail fixés à l'article 1er s'appliquent indistinctement à la marchandise provenant de la production locale et à la marchandise importée.

Le bureau de répartition de la pomme de terre percevra lors de la délivrance des autorisations de circulation pour les marchandises en provenance du département, une taxe de péréquation égale au montant des marges bénéficiaires et frais de transport non justifiés.

PRIX DU GIBIER

Suivant un arrêté de M. le Préfet du Lot, voici comment est fixé le prix de vente du gibier.

Nous donnons le prix qui intéresse le public, celui de la vente au détail.

Prix au kilog. : lièvre, 37 fr. ; sanglier vidé, 24 fr.

Prix à la pièce : lapin, 26 fr. ; faisan coq, 66 fr. ; faisan poule, 60 fr. ; caille, 20 fr. ; perdreau et perdrix gris, 33 fr. ; perdreau rouge, 37 fr. ; canard col vert mâle, 39 fr. ; femelle, 33 fr. ; canard pillet et autres, 20 fr. ; alouette, 8 fr. 50 ; sarcelle, 24 fr. ; grive grosse, 17 fr. ; grives autres, 14 fr. 50 ; merle, 11 fr. ; râle des genêts, 24 fr. ; bécasse, 48 fr. ; bécassine, 17 fr. ; ramier, 24 fr. ; tourterelle, 16 fr. ; vanneau, 20 fr.

Ces prix s'entendent droits d'octroi non compris.

Déclaration d'association

L' « Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Société de chasse de Saint-Cyprien (Lot). » But : réglementation locale de la chasse et repeuplement du gibier. Siège : chez M. Borredon, à Saint-Cyprien (Lot).

Gendarmerie

M. Lagrange, gendarme à la brigade de Lacapelle-Marival (Lot), est nommé en la même qualité, à la base aérienne de Francazal (Toulouse).

AVORTEUSE ET MEURTRIERE

Ce sont deux gentilles personnes en vérité que la gendarmerie de Figeac vient d'arrêter dans les circonstances suivantes.

La jeune Marguerite Bouyssou, âgée de 19 ans, était soupçonnée d'infanticide. Inculpée et interrogée, elle fit des aveux complets. La complicité de sa mère devint évidente au cours de l'enquête et elle fut arrêtée pour complicité.

Mais, suivant certains indices, on aiguilla les interrogatoires sur une affaire qui date de deux ans et qu'après de vaines recherches le parquet avait dû classer.

Il s'agissait de la mort restée mystérieuse du nommé Galaret, dont le cadavre fut découvert par une chevrière sur un ravin bordant le Lot, le long de la route de Capdenac.

Or, la femme Bouyssou, a avoué qu'elle est l'auteur de ce meurtre accompli, dit-elle, avec la complicité de sa fille.

L'instruction continue.

LES PRIX DES CHARBONS DE BOIS

M. le Préfet régional de Toulouse vient de fixer ainsi qu'il suit les prix des charbons de bois.

Charbons de bois brut : prix à la production, sur wagon départ (taxes non comprises), 1.140 fr. la tonne. Prix de détail (taxe de transaction et octroi non compris), 235 francs les 100 kilos.

Charbon de bois conditionné pour gazogènes : prix à la production sur wagon départ (taxes non comprises), 2.160 fr. la tonne. Prix de détail, 311 fr. les 100 kilos.

Bois pour gazogène. — Le prix maximum de vente au détail du bois pour gazogène est fixé à 130 fr. les 100 kilos.

Charbonille. — Le prix maximum de vente au détail de la charbonille est fixé à 1 fr. 80 le kilog.

Les agents cantonaux administratifs

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Pucheu, a annoncé la mise en place prochaine d'agents cantonaux administratifs, dans les cantons où les préfets jugeront cette institution nécessaire et possible pour aider les maires.

Sûreté générale

Notre compatriote M. André Lafon, de Livernon, est nommé inspecteur à la Sûreté générale à Pau.

RAVITAILLEMENT EN VIN

Délivrance de bons de déblocage en faveur des cultivateurs

Pour éviter aux cultivateurs éloignés des centres viticoles du département, pertes de temps et frais de déplacement, MM. les maires voudront bien adresser au ravitaillement général, service des vins, Cahors, une liste groupant l'ensemble des familles manquant totalement de vin, à l'exception de celles qui ont déjà été servies : en regard de chaque famille, inscrire les numéros des cartes d'alimentation des personnes de plus de quatorze ans vivant sur chaque exploitation.

Cartes professionnelles nécessaires au commerce de la viande

M. le ministre secrétaire d'Etat au ravitaillement vient de faire connaître que le délai limite du dépôt des demandes de cartes professionnelles est fixé au 1er octobre 1941.

A cette date, tout commerçant ou transporteur ayant un rapport quelconque avec le commerce ou le transport de la viande de boucherie ou de charcuterie ou de ses sous-produits devra être porteur d'un accusé de réception modèle 19, dans l'attente de la délivrance de sa carte professionnelle.

Tout contrevenant à ces dispositions sera exclu de la répartition et passible d'une des sanctions prévues à l'article 11 de la loi du 27 septembre 1940 parue au *Journal officiel* du 23 octobre 1940.

Les demandes d'exporter les produits familiaux

Le ravitaillement général reçoit tous les jours un grand nombre de demandes particulières pour obtenir l'autorisation de transporter hors du département divers produits d'alimentation provenant de récoltes familiales.

A l'avenir ces demandes devront être adressées pour chaque denrée au bureau de répartition compétent : pommes de terre, légumes, œufs et volailles en indiquant la quantité à transporter et l'attestation du maire de la commune sur la provenance familiale de ces denrées.

Médecins de la zone interdite

Les médecins originaires de la zone interdite se trouvant dans le département du Lot qui désireraient rejoindre le poste médical qu'ils occupaient antérieurement, devront adresser *immédiatement* à la Préfecture du Lot, Inspection départementale de la santé, les renseignements suivants :

— nom, prénoms, date de naissance ;
— nom, prénoms, date de naissance des personnes appartenant à la famille du médecin, et qui désirent l'accompagner ;
— adresse en zone interdite ;
— adresse actuelle du repliement ;
— date de l'installation en zone interdite ;
— spécialisation en zone interdite ;
— fonctions officielles éventuellement remplies en zone interdite.

Franchissement de la ligne de démarcation par les étudiants et élèves.

L'Inspection académique communique :

Des possibilités de passage sont offertes aux élèves reçus au concours d'admission à une Ecole Nationale ou Ecole ayant un recrutement national.

Les élèves ou étudiants qui se sont inscrits dans une Ecole ou dans un Institut de la zone occupée pourront eux aussi obtenir leur admission dans les convois prévus pour les élèves de la 1re catégorie.

Les uns et les autres doivent demander d'extrême urgence une notice à l'Inspection Académique de Cahors.

Receveurs buralistes

Dans le tableau d'avancement des receveurs buralistes pour l'année 1941, publiée par l' « Officiel », nous relevons les noms suivants des receveurs buralistes du Lot :

1re classe, 2e catégorie, 1er échelon : M. Cueille Jean, à Cahors.

1re classe, 3e catégorie : M. Brouel à Prayssac et M. Greil, à Ayrac.

2e classe, 2e catégoire : Mlle Delcros à St-Vincent-Rive-d'Olt (Lot), M. Manie Jean, à Luzech.

Contrebandier arrêté

La gendarmerie de Souillac, en tournée, a arrêté le nommé J. Z... 30 ans, résidant à Souillac, qui était à bicyclette et portait un sac contenant une quantité assez importante de tabac de contrebande. Il a été transféré mercredi, devant le procureur de la République, à Cahors.

Les cérémonies de la Flamme à Dakar

Arrivé à Dakar le 30 août, à 17 h. 30, en l'absence du Gouverneur général Boisson, M. Meaux fut reçu par le Secrétaire général, le Gouverneur Chapoulie, avec toutes les autorités civiles et militaires.

La Flamme fut transmise à M. Martine, président de la Légion locale de Dakar et transportée de l'aérodrome de Ouakam au Marché de Sadanga. Du Marché de Sadanga, elle fut transportée à pied par un peloton de légionnaires auquel s'était joint toute la population indigène jusqu'au Monument aux Morts. On lisait sur les visages de la foule assemblée sur le parcours la gravité et l'émotion. On sentait tous les regards tournés vers la France et le Soldat Inconnu et il y avait à ce moment une véritable communion d'âmes et de pensée avec la Mère Patrie.

La réception officielle a eu lieu à 20 heures devant la population assemblée devant le Monument aux Morts. Dès cet instant la Flamme fut veillée par une Garde Légionnaire, 2 Indigènes et 2 Français. Au cours de la nuit, la population ne cessa de se renouveler et de se recueillir devant cette Flamme.

31 août. Le Délégué général traversa toute la ville en auto découverte à côté du Gouverneur Chapoulie. Il fut reçu devant le Monument aux Morts par tous les Légionnaires assemblés et la plus grande partie de la population de Dakar. Les armées de l'air, de terre et de mer étaient fortement représentées. M. Martine souhaita la bienvenue au Délégué du Maréchal, puis céda la parole à M. Ba Hassogui, légionnaire autochtone qui lut une allocution, d'abord en français, puis en oualoff, vinrent ensuite les discours de M. Marmet, chef de la propagande de la Légion de Dakar, puis du Gouverneur général Boisson (discours préalablement enregistré sur disque), de M. Meaux et enfin du Maréchal Pétain (message également enregistré sur disque).

M. MARTINE, Président de la Légion, reçoit des mains de M. MEAUX, à l'aérodrome de Dakar, la Flamme de l'Inconnu.

CAHORS

Pour les Prisonniers Quercynois

Gala artistique de la Diane du Quercy

Le grand gala artistique organisé par la « Diane du Quercy », en collaboration avec la Légion départementale du Lot, sous la présidence de M. Pédelmas, président de la Légion et en présence de M. le Préfet du Lot et de M. le maire de Cahors, aura lieu au Théâtre municipal de Cahors, le samedi 20 septembre, à 20 h. 45 (heure légale).

Programme : 1re partie : J. Nouyrit, violoncelliste : premier prix du Conservatoire ; R. Lafon, ténor; G. Ganiayre, artiste lyrique ; M. Haulbert, baryton de l'Opéra ; Juliette Dyssel, fondatrice du Théâtre d'Oc.

2e partie : récital de piano par Mme G. Fournier-Rabaud, premier prix du Conservatoire de Paris, soliste de la Société des concerts du Conservatoire de Paris.

La Légion départementale et la « Diane du Quercy » font appel à tous leurs amis pour collaborer à cette fête d'union et de solidarité, pour le succès de laquelle tous les artistes prêtent gracieusement leur concours. Il faut que cette manifestation donne à nos chers prisonniers l'assurance morale et matérielle que leur province ne néglige aucune occasion de leur marquer sa reconnaissance et son attachement.

Prix des places : de 8 à 25 fr. Location ouverte au bureau de la location du théâtre. — *Le Comité d'organisation.*

Camion contre ormeau

Lundi soir, vers 18 heures, un camion des transports économiques départementaux, descendait à grande vitesse l'avenue du Nord, lorsque, par suite d'un dérapage, il fut précipité contre un gros ormeau qui, sous la violence du choc, fut littéralement abattu.

Mais le camion, heureusement, fut immobilisé, car sans l'arbre, il aurait été précipité contre un immeuble.

Le chauffeur du camion a reçu des contusions sans gravité. Conduit à l'hôpital, après avoir reçu les soins nécessités par son état, il a pu regagner son domicile.

Ravitaillement général du Lot (Service des vins)

Le public est avisé que les heures d'ouverture du bureau des vins sont les suivantes :

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

Le samedi, de 8 h. 30 à midi.

Libération du premier contingent de la classe 1938

Le Conseil des ministres a décidé de libérer le premier contingent de la classe 1938, en trois tranches d'ici au 15 novembre.

Nouvelles piéces de 20 centimes

Le public est informé qu'à la date du 20 septembre 1941, des pièces de 20 centimes vont être mises en circulation.

Réouverture de la prison de Gourdon

L' « Officiel » publie une loi autorisant la réouverture de la maison d'arrêt de Gourdon.

Vols de bicyclettes

Depuis quelques jours, on signale des vols de bicyclettes dans notre ville. En deux jours, notamment, le nombre de bicyclettes volées est de neuf.

Une enquête est ouverte et une surveillance est établie ; il faut espérer que les voleurs ne tarderont pas à être pincés.

PALAIS DES FETES

Mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, samedi 20, dimanche 21 septembre 1941.

Lucien Baroux, Meg Lemonnier, Henry Garat dans un film gai

MA SŒUR DE LAIT

En complément : **Les plantes en voyage** (documentaire). — **Revue magazine. — Actualités françaises.**

Rapatriement des réfugiés

Les réfugiés qui avaient déposé une demande de rapatriement et qui n'ont pu être compris dans le convoi du 4 septembre sont invités à renouveler leur demande à la mairie de leur commune de refuge où les imprimés nécessaires seront mis à leur disposition.

Il est rappelé que les réfugiés qui n'ont pas à ce jour demandé leur rapatriement, peuvent encore formuler leur demande dans les mêmes conditions que ceux visés au premier paragraphe.

Ce communiqué ne concerne que les réfugiés antérieurement domiciliés en zone occupée non interdite.

Les réfugiés originaires de la zone interdite qui désireraient être rapatriés en zone non interdite, doivent produire un certificat d'hébergement légalisé, émanant d'un parent en ligne directe, domicilié en zone non interdite.

Bons d'achat de chaussures (août)

Les bons d'achat de chaussures non retirés *à la date du 25 septembre,* par les bénéficiaires seront annulés.

Les listes sont affichées aux emplacements habituels.

Blessé par un coup de pied de cheval

M. Henri Sagues, employé à l'annexe de remonte d'Anglars-Juillac, a reçu un coup de pied de cheval à la face en conduisant les chevaux à l'abreuvoir.

Gravement blessé, il a été transporté à l'hôpital de Cahors.

CULTURE PHYSIQUE

L'Institut moderne de Culture Physique, 22, Bd Gambetta, informe son aimable clientèle de sa réouverture, le lundi 15 septembre.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vendredi, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Vente et achat au-dessus de la taxe. — MM. Georges Coumer, négociant en bois, à Montauban et Marius Alazard, propriétaire à St-Paul-Labouflie, poursuivis pour vente et achat au-dessus de la taxe sont relaxés.

Etranger en défaut. — Pour défaut de carte d'identité d'étrangers, de sauf-conduit et pour usage de fausses pièces d'identité, le nommé Ruiz Rodriguez Hamon, sujet espagnol, est condamné à 1 mois de prison.

Outrages à gendarmes. — Guillaume Lomolaire, cultivateur, ex-garde-champêtre à Pradines, outragea les gendarmes qui l'interrogeaient. Il est condamné à 2 mois de prison.

Achat et vente sans tickets. — Pour achat et vente sans tickets, les nommés Paul Castelnau, Jean Degol, cultivateurs à Beauregard, sont condamnés à 25 francs d'amende ; et Dubrun Gabriel, cultivateur à Vidaillac est condamné à 50 francs d'amende avec insertion.

Escroquerie à la démobilisation. — Les nommés François Gauthier, 38 ans, mécanicien et Léon Poxek, sont condamnés à un mois de prison pour escroquerie à la démobilisation.

Vols de légumes. — Les nommés Miquel et Antonio Herrero, manœuvres à Fumel, sont condamnés à 2 mois de prison pour vols de légumes.

Les nommés Maxime Peyrefiche et Lucien Cabessut, poursuivis également pour vols de légumes, sont condamnés à 3 mois de prison.

Achat et vente sans tickets. — MM. Louis Ruamps, tailleur ; Barry, peintre en bâtiment ; Mme Abadie, cuisinière à Cahors, sont condamnés à 16 francs d'amende pour achat et vente sans tickets de denrées contingentées.

Défaut de déclaration. — Pour ne pas avoir déclaré son stock de tissus, Mme Rueinstein, négociante à Montcuq, est condamnée à 16 fr. d'amende.

EDEN

Mercredi 17, jeudi 18, samedi 20 et dimanche 21 septembre 1941, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 14 heures 45.

Claudette Colbert et Don Amèche dans

LA BARONNE DE MINUIT

En première partie : **Sur l'eau,** documentaire sportif. — **Le secret de Mathurin,** dessin animé.

JEUNESSE DE FRANCE ET D'OUTRE MER

Mardi a eu lieu au Centre de Propagande une réunion d'informations dans le but de créer à Cahors une section de la « Jeunesse de France et d'Outre mer » (J.F.O.M.).

Ce mouvement de jeunes essentiellement national et dépendant officiellement du secrétariat général à l'information a deux buts :

Donner à ses membres une éducation physique et une éducation civique.

Né de la défaite, défaite due à une jeunesse qui n'aimait plus la une jeunesse qui ignorait ce qu'était la Patrie et le Drapeau, le mouvement J.F.O.M. se propose justement d'apprendre aux jeunes tout cela et en même temps que d'assurer à ses membres un entraînement qui en fera des chefs physiquement et moralement.

Tous les jeunes que la question intéresse peuvent se renseigner au Centre de Propagande de la Révolution nationale, 22 bd Gambetta à Cahors, ou auprès de M. Coffinot, mécanographe à la Cie d'assurances « La Préservatrice » à Cahors.

Les Sports

FOOT-BALL ASSOCIATION
District Quercy-Rouergue

Championnat 2e série

Poule 1 : Prayssac, Douelle, Duravel, St-Cyprien.

Poule 2 : Les Quatre-Routes, Martel, Vayrac, Laval-de-Cère.

Poule 3 : Viviez, Montbazens, Combes, Bouillac.

Poule 4 : Naucelle, Requista, Rignac.

Poule 5 : Cajarc, Capdenac (Etoile), Villefranche-de-Rouergue.

Calendrier 2e série

19 octobre : Prayssac c. Douelle, Duracel c. St-Cyprien, Quatre-Routes c. Martel, Viviez c. Montbazens, Vayrac c. Laval-de-Cère, Combes c. Bouillac, Naucelle c. Réquista, Cajarc c. Capdenac.

9 novembre : Douelle c. St-Cyprien, Prayssac c. Duravel, Martel c. Laval-de-Cère, Quatre-Routes c. Vayrac, Montbazens c. Bouillac, Réquista c. Rignac, Capdenac c. Villefranche, Viviez c. Combes.

30 novembre : St-Cyprien c. Prayssac, Duravel c. Douelle, Laval-de-Cère c. Quatre-Routes, Vayrac c. Martel, Bouillac c. Viviez, Combes c. Montbazens, Rignac c. Naucelle, Villefranche c. Cajarc.

28 décembre : Prayssac c. St-Cyprien, Douelle c. Duravel, Quatre-Routes c. Laval-de-Cère, Martel c. Vayrac, Viviez c. Bouillac, Montbazens c. Combes, Réquista c. Naucelle, Capdenac c. Cajarc, Laval-de-Cère c. Rignac, Montbazens c. Viviez, Bouillac c. Combes.

Rencontre sur terrain neutre des vainqueurs des poules 4 et 5 pour déterminer la 4e demi finaliste.

11 janvier 1942 : Rignac c. Réquista, Villefranche c. Capdenac,

25 janvier : St-Cyprien c. Douelle, Duravel c. Prayssac, Laval-de-Cère c. Martel, Vayrac c. Quatre-Routes, Bouillac c. Montbazens, Combes c. Viviez, Naucelle c. Rignac, Cajarc c. Villefranche.

8 février : Douelle c. Prayssac, St-Cyprien c. Duravel, Martel c. Quatre-Routes.

1/2 finale, 22 février. Vainqueur poule 1 contre vainqueur des poules 4 et 5. Vainqueur poule 2 contre vainqueur poule 3.

Finale, 15 mars. Les rencontres de poules se joueront sur le terrain du 1er club nommé. 1/2 finale et finale sur terrain neutre. Le calendrier ne sera pas modifié sauf cas de force majeure prévu par le réglement.

SPORT-BOULES

Le Fanion du Lot. — L'Amicale bouliste des Badernes, tenante du fanion, met ce trophée en compétition le dimanche 21 septembre 1941. Toutes les sociétés du département sont cordialement invitées à venir disputer leurs chances. Les engagements ont été fixés à 20 fr. Leur montant sera intégralement réparti entre les différents vainqueurs, la première partie n'étant pas primée. Les engagements doivent être adressés à M. J. Robert, 6, place du Marché, à Cahors et devront lui parvenir le samedi 20 courant au plus tard. Le tirage au sort aura lieu le dimanche matin à 10 h. 30 au siège de l'A.B.B., place de la Bourse. Nous comptons sur la présence de nombreuses quadrettes avant la clôture définitive des concours.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cours

Retour de captivité — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. Germain Lemozy, domicilié au village de St-Michel (commune de Cours), prisonnier de guerre à Dormont (Allemagne), vient de rentrer dans ses foyers.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Montcuq

Soirée récréative. — Dimanche prochain, 21 septembre, à 21 h. 30 (heure légale), le groupe J.A.C.F. donnera à la halle, une soirée récréative au profit des prisonniers de guerre.

Au programme : « La peur de vivre », tirée du célèbre roman d'Henri Bordeaux, intermèdes de chant, piano et violon. Cette représentation de haute portée morale donnera satisfaction aux amateurs de beaux spectacles.

La location des places sera ouverte à la halle, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 heures.

Puy-l'Evêque

Encore une inscription au palmarès de la « Renaissance Puy-l'Evêquoise ». — Pour tout, dans tout et pour tous, pour nos prisonniers surtout ce fut un succès triomphal : un temps radieux, un public attentif, la direction nette et précise d'un programme de choix interprété par des artistes d'incontestable talent, voilà ce qui fut vu et entendu sur la place de Cassagnes, aménagée en théâtre de verdure, le dimanche 31 août. Le profit réservé uniquement aux prisonniers de guerre de cette commune s'élève à 3.524 fr. 50.

Tour à tour, se succédèrent chants, sketches et pièces qui amusèrent le public d'une façon magistrale, qui ne ménagea pas d'ailleurs ses applaudissements. Une mention particulière doit être réservée à M. le Docteur Brient qui assuma la tâche ingrate d'accompagnateur.

Et pour terminer cette grande manifestation, voici la présentation du tableau final au cours duquel un hommge à M. le Maréchal Pétain fut dit d'une façon exemplaire par un membre de la R.P... Bien des larmes de reconnaissance coulèrent pendant ledit tableau et pendant l'exécution de *la Marseillaise* interprétée par toute la troupe artistique de la R.P.

Nos vifs remerciements à tous les Légionnaires pour le concours précieux apporté à cette œuvre et en particulier à M. Bach, instituteur à Cassagnes, prisonnier libéré depuis peu pour maladie et auquel nous souhaitons un prompt rétablissement ; il a été le généreux organisateur de cette fête qui dépassa nos plus grandes espérances. Nos sincères félicitations, nous n'oublierons jamais votre geste, M. Bach !

La direction de la R.P. nous prie de remercier les Légionnaires et habitants de Cassagnes, pour le chaleureux accueil qu'ils ont fait à la R.P.

Et chacun se retira heureux d'avoir passé un après-midi agréable et surtout d'avoir contribué au bien-être de nos chers prisonniers.

Encore une fois merci, la Renaissance Puy-l'Evêquoise ! Vous avez notre considération et notre admiration pour votre généreux dévouement.

Pour un succès ce fut un beau succès. — *Un spectateur.*

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Puy-l'Evêque s'est réuni dimanche 3 septembre à 16 heures. Sept membres sur douze en exercice étaient présents : M. le Dr Rouma, maire, M. Gipoulou, adjoint, MM. Borredon Elie, Roux, Jipoulou Maurice, Demeaux Albert et Pradalès Guillaume, conseillers municipaux.

Le conseil a procédé au tirage d'obligations. Sont sorties au tirage :

Adduction d'eau : nos 143, — 171 — 32 — 158 — 183 — 137 — 196 — 27 — 170 — 107.

Pont suspendu : nos 20 — 2 — 55 — 123 — 37.

Abattoir : nos 50 — 76 — 30 — 77 — 71.

Il examine ensuite la question budgétaire. Le compte de gestion de l'exercice précédent est approuvé et le budget supplémentaire voté.

Il attribue les dons ci-après : aux prisonniers de guerre : 500 fr. : secours national : 500 fr. : Légion : 300 francs.

Le conseil municipal adresse des remerciements à M. Bourgoin, directeur de la Cie du Bourbonnais, représentant du « Secours américain » pour un nouveau don attribué à la Section de Puy-l'Evêque.

Le conseil fixe le traitement des secrétaires de mairie : secrétaire titulaire : par an, 12.000 fr. ; secrétaire adjoint : par an, 7.500 francs.

Citation. — La mairie de Puy-l'Evêque, après la notification officielle du décès de M. Garrigou Roger, de Loupiac, a reçu sa citation avec la Croix de guerre destinée à la famille.

Saint-Céré

Examens de l'académie. dactylographique de France. — Nous sommes heureux de publier ci-dessous les résultats du concours de dactylographie : sur quatre élèves présentées, quatre ont été reçues.

1° Diplôme de dactylographie (degré moyen, soit 300 à 400 mots au 1/4 d'heure): Mlles Lucette Calméjane, Marguerite Calviac, Marie-Thérèse Mejecaze-Pradayrol.

2° Diplôme de sténographie (Prévost-Delaunay), soit 75 mots minute et calligraphie, degré supérieur : Mlles Marguerite Calviac, (mention très bien), M.-T. Pradayrol (mention très bien).

Nous adressons nos félicitations à ces bonnes élèves et nos sincères compliments à Mme Fabre de Monbez, leur dévoué professeur.

Nécrologie. — Vendredi matin ont eu lieu les obsèques de Mlle Bastit, directrice d'école honoraire, décédée après une longue maladie.

La défunte, qui jouissait de l'estime générale, était la sœur de M. Bastit, ancien maire.

A toute la famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Heureux ceux qui n'en souffrent pas !

Les gens qui ont un intestin ponctuel ne connaissent pas leur bonheur. Ils ignorent les malaises innombrables : migraines, vertiges, lassitude, insomnies, etc..., dont souffrent les constipés. Mais que ces derniers prennent chaque soir un comprimé Vichybol et ils connaîtront eux aussi, le bien-être que procure un intestin libre. Vichybol, qui décongestionne le foie, libère la bile et stimule l'intestin, est mieux qu'un laxatif, c'est un traitement complet de la constipation. 7 fr. 15 ttes phies.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Béduer

La cambriole. — M. Lafon, de Sauvegarde, constata que des maraudeurs avaient pénétré dans son domicile et avaient fait main basse sur une somme de 150 francs. Du pain et du fromage ont été également emportés.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Larnagol

Secours national. — La section communale de la Légion française a versé la somme de 500 francs, produit de souscriptions volontaires. Merci aux généreux donateurs au nom de ceux qui souffrent.

Teyssieu

Enfant noyé. — M. et Mme Alazard, fermier à la Condamine, dans la propriété de M. Taurand, ont eu la douleur de perdre leur enfant, âgé de vingt-et-un mois, dans des circonstances tragiques. Lundi dernier, l'enfant est tombé dans une mare située derrière la grange. Bien que l'immersion n'ait duré que quelques minutes, on n'a pu retirer qu'un cadavre.

Nous adressons aux parents si cruellement éprouvés nos sincères condoléances.

Economie ! Economie !

A peu de frais — quelques centimes par jour — vous entretiendrez votre santé en prenant chaque soir, après votre repas, une tasse de la délicieuse infusion Vichyflore. Les plantes bienfaisantes qui la composent, associées aux sels du bassin de Vichy, ont l'effet le plus heureux sur le foie, les reins et l'intestin. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Frayssinet-le-Gélat

Tirage de la tombola au profit de nos prisonniers. — Numéros gagnants : 612, 2.693, 4.863, 3.953, 4.032, 1.944, 5.491, 1.579, 4.260, 5.030, 3.162, 629, 995, 4.878, 697, 3.539, 990, 1.379, 4.193, 5.415, 5.418, 3.903, 3.191, 819, 1.367, 857, 2.735, 1.373, 1.371, 588, 659, 1.789, 1.372, 4.643, 2.784, 838, 5.361, 802, 4.548, 3.977, 5.167, 3.426, 4.291, 4.060, 4.728, 685, 2.736, 4.163, 1.607, 4.320, 666, 1.814, 1.197, 5.147, 1.564, 1.381, 2.706, 4.564, 3.427, 1.136, 1.117, 1.135, 1.131, 4.916, 1.747 4.637, 3.546, 4.363, 1.171, 4.615, 4.099, 1.178, 1.355, 792, 1.779, 663, 4.220, 4.855, 1.071, 5.207, 1.676, 4.893, 843, 835, 2.799, 3.341, 5.457, 5.099, 4.629, 2.990, 5.021, 1.534, 2.810, 1.148, 3.891, 4.098, 761, 1.553, 4.849, 5.392, 5.089, 1.377, 2.911, 1.028, 1.470, 912, 2.787, 2.785, 2.521, 4.475, 3.982, 5.422, 4.367, 3.395, 4.774, 3.739, 5.230, 3.649, 1.922, 1.507, 1.505, 5.143, 1.822, 2.896, 4.067, 2.732, 4.172, 3.647, 1.535, 4.519, 3.884, 3.501, 3.561, 4.594, 4.380, 2.615, 3.650, 5.297, 3,742, 4.605, 1.021, 3.486, 1.793, 1.979, 689, 1.726, 3.567, 2.938, 3.408, 5.481, 2.837, 5.311, 3.115, 2.838, 921, 1.027, 3.079, 3.564, 3.551, 3.494, 5.249, 5.296, 5.336, 4.999, 654, 1.891, 4.149, 4.340, 2.641, 4.153, 3.075, 3.995, 1.334, 3.516, 5.253, 4.097, 5.244, 5.356, 1.670, 3.978, 3.935, 5.440, 2.731, 2.887, 5.323, 5.462, 4.915, 4.980, 5.072, 4.597, 2.559, 5.461, 1.842.

Gramat

Réunion paysanne. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une grande réunion paysanne aura lieu le dimanche 21 septembre, à Gramat, salle des fêtes, à 15 heures (heure officielle).

Cette réunion, où prendront la parole divers orateurs sera présidée par M. de Cauantérac.

Paysans de Gramat et des environs, il est de votre devoir et de votre intérêt de vous rendre tous à cette importante réunion.

Foirail du 10 septembre. — Cette foire a été assez importante. A la suite de la nouvelle réglementation qui ne permet pas au bétail de sortir du département, une baisse assez importante allant jusqu'à 5 et 6.000 par tête, a eu lieu sur le foirail des bœufs.

Les autres marchés étaient normalement approvisionnés. Le marché aux légumes offrait en abondance tous les produits saisonniers vendus à la taxe.

La prochaine foire aura lieu le 29 septembre.

Salviac

Remise du fanion à la Légion. — Dimanche 21 septembre, M. Pédelmas, président départemental de la Légion remettra officiellement à la section cantonale de la Légion le fanion.

A cette occasion, une grande manifestation patriotique se déroulera à 10 heures devant le monument aux morts.

Cette cérémonie sera présidée par M. le sous-préfet de Gourdon. Des discours seront prononcés par les personnalités officielles.

Au cours de cette cérémonie, les musiciens de l'ancienne fanfare et les tambours et clairons du « Réveil salviacois » se feront entendre.

Une messe solennelle pour les morts des deux guerres sera célébrée en l'église de Salviac avec bénédiction du fanion.

Tous les Légionnaires du canton se rendront à Salviac ce jour-là ainsi que les amis de la Légion.

Souillac

Emouvant sauvetage. — Le jeudi 11 septembre, un enfant de trois ans, petit-fils de M. Lasfargues, facteur des postes à Souillac, trompant la surveillance des grands-parents, est tombé dans le ruisseau la Borrèze, au lieu dit « Blazy ».

Un de ses camarades un peu plus âgé que lui, ainsi qu'une personne de passage, ont appelé au secours ; c'est ainsi que M. Yvon Soler, entrepreneur de maçonnerie à Souillac, se trouvant non loin de là est accouru ; se mettant résolument à l'eau, il réussit à ramener l'enfant sur la berge.

Puis le sauveteur, donnant des soins immédiats à l'enfant, notamment la traction rythmée de la langue, le sauva d'une mort certaine.

Nous adressons à M. Soler nos sincères félicitations.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Vve Mazéleygues, à l'âge de 64 ans. Ses obsèques ont eu lieu avec le concours d'une assistance nombreuse. Condoléances attristées à toute la famille.

Marché du 12 septembre. — Marché bien approvisionné et très actif. Principaux cours pratiqués.

Quelques paires de poulets de grains à 13 fr. ; poules, coqs et canards, 11 fr. 50 à 12 fr. ; lapins domestiques, 7 fr. le tout le demi-kilo.

Pigeons communs, 9 à 11 fr. ; de grosses espèces, de 20 à 22 fr. le couple. Œufs en assez grande quantité, vendus 16 à 17 fr. la douzaine.

Petits fromages de chèvres, 10, 50 à 11 fr. la douzaine.

Une grande quantité de fruits et légumes, à des prix très élevés.

Les douleurs reviennent à l'automne

L'automne provoque souvent chez les rhumatisants un retour de leurs douleurs. C'est donc le moment de rappeler les beaux résultats que procure le Gandol dans tous les cas de rhumatismes, maux de reins, goutte, sciatique, névralgies. Les douleurs sont apaisées rapidement. De plus, le Gandol « freine » la surproduction d'acide urique et tend à empêcher les nouvelles crises. C'est donc mieux qu'un calmant. La cure de dix jours de Gandol : 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

PETITES ANNONCES

ECHANGERAIS **terrain à bâtir** et d'agrément, 1.100 m² situé en ville, contre terrain ou immeuble, même superficie ou approximative, situé proximité centre. Conditions à débattre. S'adresser au Journal qui transmettra.

ON DEMANDE une **apprentie pour le repassage** des vêtements; une **repasseuse** pour le linge ; un **manœuvre** pour manutention. S'adresser : Teinturerie-Blanchisserie « Ar-en-Ciel », 2, rue Pot-Trinquat, quai Cavaignac.

SUIS ACHETEUR **bois de chauffage,** chêne rendu wagon Toulouse, me faire offre : C. Girault, 26, rue de Fleurance, Toulouse.

On cherche **petit magasin** ou pièce rez-de-chaussée pour secrétariat, sur artère importante de la ville. Faire offres au bureau du Journal.

Loterie Nationale, 15e Tranche. Le N° 515.983, gagnant *un million,* a été vendu à Cahors, en dixièmes de la « Renaissance Française ».

VENDRAIS, très bon état, *fusil de chasse, app. photo, Larousse* en 2 volumes. Adresse : Bureau du Journal.

A vendre **livres d'occasion** état neuf pour les classes de sixième, quatrième, troisième, seconde et première. S'adresser bureau du Journal.

A VENDRE **5 C.V. Citroën,** type C3, fourgonnette bâchée, 1 moteur électrique triphasé tout neuf. Clerc, 5, rue Clément-Marot, Cahors.

ETUDE DE MAITRE DERRUPPE
notaire à Sauzet (Lot)

ADJUDICATION VOLONTAIRE de divers immeubles situés communes de Cambayrac et Albas

Le dimanche 5 octobre 1941 à 15 heures (heure légale) à Sauzet en l'étude de Maître DERRUPPE, notaire il sera procédé à la vente volontaire aux enchères publiques de six immeubles, comprenant maison de deux pièces, grange et dépendances, terre, vigne, bois et friches d'une contenance totale de six hectares trente sept ares, dix centiares, appartenant au bureau de bienfaisance de Cambayrac.

En un seul lot sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs ..... **4.500 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Maître DERRUPPE, notaire-dépositaire du Cahier des charges portant les clauses et conditions de la vente.

Nota : Les adjudicataires devront obtenir l'autorisation préfectorale prévue par l'article 1er de la loi du 16 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 3

Mais qui l'avait tué ? Et pourquoi ?

Chacun savait qu'ils étaient pauvres... Alors ?

— Assassiné ? demanda-t-elle machinalement en se retournant vers le commissaire. Par des voleurs ?

Les policiers échangèrent un regard.

— Cela peut se soutenir, dit sèchement celui qui l'avait poussée vers le cadavre.

— Cela paraît ne pas faire doute, dit-elle, montrant du doigt la fenêtre témoignant d'une effraction. Vous ne pensez tout de même pas qu'il s'est frappé lui-même ?

Cette pensée l'horrifiait et lui paraissait plus terrible que tout le reste. Mais le commissaire fit un geste négatif.

— Nous aurions trouvé le révolver et nous n'avons rien trouvé. Pourtant il a été frappé d'une balle en plein cœur.

— Alors qui serait-ce, sinon un voleur ?

— C'est ce que nous allons essayer de découvrir, dit l'un des agents d'un ton qui eût frappé Kate si elle n'avait pas été si absorbée par ses propres suppositions.

Elle était maintenant penchée sur le malheureux, ses blanches mains agitées par un tremblement nerveux ; son visage ravagé disait assez à quel point elle était émue et bouleversée.

— Regardez ! Regardez ! s'écria-t-elle soudain. Il avait sa montre quand il est sorti cela je peux le certifier, et elle a disparu.

— Vous êtes sûre qu'il la portait?

— Absolument sûre.

— Eh bien, si c'est ainsi, nous pourrons faire des recherches et ce « sera un point en votre faveur ».

Kate se retourna et fixa sur lui des yeux pleins du plus sincère étonnement.

— En ma faveur ? Que voulez-vous dire ?

— Tout simplement que je ne crois pas qu'on soit entré par la fenêtre, et si vous voulez bien regarder attentivement, vous verrez ce que je veux dire.

« Un homme n'a pu entrer par là, et la vitre a été brisée, « après coup », pour égarer la justice.

« L'assassin est entré par la porte tout simplement, et ne peut être qu'un familier de la maison ; du reste... vous vous expliquerez devant le commissaire.

« Pour le moment et puisque vous avez un taxi, le mieux est que nous vous emmenions avant que les gens du quartier soient éveillés. »

II

L'ENJEU D'UNE TETE DE FEMME

Depuis longtemps le Palais de Justice à Londres n'avait vu pareille effervescence. On s'arrachait les entrées à prix d'or, et des paris étaient ouverts pour ou contre l'acquittement.

Une femme du monde allait comparaître devant le Tribunal, accusée d'avoir tué son mari.

On la disait très belle, beaucoup la croyaient innocente et affirmaient que la Justice engagée sur une fausse piste, pourrait bien commettre une terrible erreur judiciaire.

La tête d'une femme était en jeu. Tout Londres s'était passionné pour ou contre cette femme.

De mémoire d'homme, aucun impresario, aucune étoile de cinéma ou de théâtre, si célèbres qu'ils fussent, n'avaient à ce point surexcité l'opinion. Ces Messieurs de la Police restaient convaincus et ne s'en cachaient pas, de la culpabilité de Kate Méchin, et, soit qu'ils fussent mieux renseignés qu'il ne leur plaisait de le dire, avant que leur prisonnière fût amenée devant le prétoire, soit que de nouvelles découvertes aient été réellement faites dans la dernière quinzaine, ils se prononçaient pour une condamnation à mort.

Les témoins étaient si nombreux, et leurs témoignages tellement circonstanciés que les débats dureraient, disait-on, une semaine pour le moins.

C'était à qui trouverait accès dans la salle d'audience. Les plus hauts personnages ne dédaignaient pas d'intriguer pour obtenir une place qui leur permettait d'assister à ces débats passionnants.

Le plus enragé d'entre eux, celui qui avait déployé la ténacité la plus astucieuse était un étranger. Personne ne semblait le connaître et il se tenait résolument à l'écart de la foule. Celle-ci était étrangement excitée et, bien avant l'ouverture des portes, des querelles aggravées de quelques boissons alcooliques absorbées dans les cabarets voisins, éclataient de toutes parts comme des éclairs dans une atmosphère orageuse.

L'étranger s'était assuré, non sans quelque corruption secrète, une place de premier rang et savait qu'elle lui serait fidèlement gardée. Il y avait mis le prix.

Dès l'ouverture des portes il s'installa tranquillement sans se soucier de ceux qui s'entassaient bruyamment derrière lui se bousculant et discutant.

Il était d'âge moyen, bien conservé, le corps souple et droit et les traits de son visage étaient empreints de noblesse et de dignité. On ne pouvait hésiter à le classer dans la catégorie des hommes distingués. Son front large et sans rides décelait son intelligence comme ses manières disaient sa bonne éducation.

Dès le troisième jour l'identité de cet inconnu devait du reste devenir des sujets à commentaires parmi certains huissiers qui avaient eu l'occasion avantageuse pour eux, de remarquer qu'il donnait un billet de cent francs avec autant de facilité que d'autres donnent une vulgaire monnais d'un ou deux francs.

Quelle que soit leur déduction ils s'empressaient tout autour de lui et lui réservaient toujours sa place de premier rang.

Il s'asseyait et, toujours avec le même calme, il attendait l'entrée de la prisonnière. Il fallait un cas nouveau, un témoignage sensationnel pour amener un léger changement d'expression sur son visage attentif.

Ce n'était généralement pas aux moment que la Presse appelle « mouvement d'audience » et non plus quand l'avocat général, avec une courtoisie parfaite, presque paternelle, apportait les plus terribles charges contre l'accusée.

Il ne tressaillit pas d'angoisse, avec l'auditoire, quand ce magistrat, agitant élégamment son face-à-main sous le nez du jury, dénonçait un fait nouveau sensationnel.

On avait trouvé la chaîne et la montre de la victime et cette trouvaille écartait définitivement l'idée d'un meurtre aux fins de vol.

Montre et chaîne allaient être exposées sur la table du jury en même temps qu'une photographie de la cheminée sur laquelle on les avait trouvées dans la chambre du crime.

Ce fut là pourtant le grand incident de la journée car il semblait avéré pour beaucoup maintenant que la thèse soutenue par la police était juste ; le crime avait été commis par quelqu'un de la maison.

D'autre part le fait que montre et chaîne n'étaient plus portées par la victime et lui avaient été enlevées prouvaient l'évidente volonté de l'assassin d'égarer la justice.

Evidemment celui-ci — ou celle-ci — n'avait pas eu le temps de les faire disparaître et n'avait eu que celui de les jeter sur la cheminée se réservant de les mieux cacher « après ».

D'autre part, les rapports de police insistaient sur ce fait que les morceaux de la vitre brisée dans la fenêtre avaient été trouvés « en dehors » et non en dedans comme cela eût été, normalement, si un voleur était venu de la rue.

Enfin aucune trace de pied ou de main n'avait été relevée permettant l'hypothèse de l'entrée d'un voleur.

Par surcroît, deux vieux revolvers avaient été découverts dans le bureau de l'homme assassiné, l'un d'eux était chargé avec des balles semblables à celle qui avait causé la mort, et visiblement il avait été déchargé d'une balle ; l'autre revolver n'était pas chargé.

Toutes ces déclarations, pourtant de haute importance pour la cause de l'accusée, laissèrent l'étranger parfaitement indifférent. Il fut peut-être le seul spectateur qui n'en fut nullement impressionné.

Les autres témoignages à charge furent nombreux et leur déposition longuement détaillée, mais ce qu'ils disaient était connu d'avance, grâce aux indiscrétions de la presse.

Chose curieuse, tous les témoins habitant la maison, les jeunes servantes notamment, paraissaient tout savoir, être au courant de tout mais personne n'avait entendu le coup de revolver.

Les quatres policiers qui avaient arrêté Kate restaient confinés dans leurs premières déductions qu'aucun des témoignages ne venait infirmer.

(à suivre.)